

Le livre comme outil de réinsertion des détenus

Lire pour en sortir

Lire pour en sortir promeut la réinsertion des personnes détenues par la lecture. Quel que soit leur niveau de formation, les volontaires du programme s'engagent à lire au minimum un livre par mois pendant un an et à rédiger une fiche de lecture, selon un cycle de lecture défini en fonction de leur niveau de lecture et de leurs envies. Des

bénévoles les accompagnent. En accord avec le juge d'application des peines, des réductions de peine supplémentaires peuvent être accordées. Les surveillants peuvent également participer au dispositif pour créer des liens avec les détenus.

Ce programme a été initié au Brésil avec succès.



- ◆ **Dotation** : 75 000 € sur 3 ans. La Fondation Groupe ADP a signé une convention triennale avec Lire pour en sortir. Son soutien finance l'achat de livres pour les détenus, la rénovation des bibliothèques pénitentiaires et l'organisation d'événements liés aux métiers du livre.
- ◆ **Impact** : 250 personnes
- ◆ **Zone territoriale concernée**: Paris-Orly



"Les livres que j'ai lus en prison ne m'ont pas seulement apporté une réduction effective dans la durée, mais m'ont aidé à devenir celui que j'aurais dû être vraiment."

E.J.

La parole à...

Association Lire pour en sortir



Maître ALEXANDRE DUVAL-STALLA
PRÉSIDENT

〇〇

L'associatif se professionnalise en côtoyant l'entreprise pour devenir un chaînon essentiel des missions d'intérêt général en France.

〇〇

Le mécénat privé a-t-il vraiment sa place dans le soutien aux actions associatives qui interviennent sur des missions régaliennes de l'État ?



Le mécénat privé en France est devenu en quelques années un maillon central des missions d'intérêt général, dépassant de loin désormais, les subventions de l'État aux associations, avec plus de 2,6 milliards de budget en 2014. Phénomène se développant, les entreprises soutiennent désormais des actions qui, jusqu'à peu, dépendaient du rôle unique de l'État. De plus en plus d'associations se créent ces dernières années en soutien aux missions régaliennes, spécifiquement dans les domaines de la solidarité et de l'éducation. C'est donc tout naturellement que les entreprises françaises ont pris leur place dans un domaine qui leur semblait jusqu'alors, exclu.

Jusque dans les années 1980, les questions d'intérêt général, qui touchent donc spécifiquement les domaines de la solidarité et de l'éducation, étaient une responsabilité de l'État.

C'est avec les différentes crises économiques et sociales que l'État, ne pouvant plus gérer seul ces missions, a fait appel à la responsabilité civile, poussant à la création d'associations sur ces thématiques et développant avec les entreprises une "libéralisation de la solidarité",

"un contrat social" sur le modèle de Rousseau.

Les entreprises sont priées désormais de participer à l'effort national, créant ainsi la notion de mécénat privé et de déductions fiscales. Ces déductions fiscales sont par ailleurs une indication claire du rôle désormais établi des entreprises dans les missions de l'État. Les entreprises ont donc pris très au sérieux leur rôle sociétal — elles sont 154 000 à s'engager en 2014 — développant de nombreux partenariats avec les associations à but non lucratif.

Le mécénat se développe sous différentes formes, mécénat financier, de compétences ou en nature, pour répondre au mieux aux besoins associatifs. Ce nouveau mécénat a apporté avec lui des changements au sein des associations. On leur demande des rapports d'activité et financiers, des projets établis sur le long terme, des compétences en gestion ; l'associatif se professionnalise en côtoyant l'entreprise pour devenir un chaînon essentiel des missions d'intérêt général en France. Le mécénat privé a ainsi aujourd'hui une place centrale dans le soutien aux actions associatives qui interviennent sur des missions régaliennes.